



Communiqué de presse

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA):

L'Etat accorde un soutien financier de 703 000 euros en faveur de l'Ecocité du Territoire de la Côte Ouest

Saint-Denis, lundi 19 septembre 2016 – Frédéric Carre, sous-préfet de Saint-Paul, Nathalie Infante, directrice régionale de la Caisse des Dépôts, Joseph Sinimalé, président du TCO, Vanessa Miranville, maire de la Ville de la Possession, Olivier Hoarau, maire de la ville du Port, ont signé ce jour au Port la convention Ville de Demain du PIA, gérée par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat, en vue de financer plusieurs actions innovantes programmées sur le périmètre de l'Ecocité Tropicale et Insulaire, portée par le TCO.

Cette convention fait suite à la décision du Premier Ministre en date du 24 décembre 2015, qui a autorisé l'accompagnement financier de dix actions nouvelles, pour un montant d'aide cumulé de 2 225 000 euros. Elle matérialise ainsi l'engagement de l'Etat et de son opérateur la Caisse des Dépôts aux côtés des acteurs de l'écocité, dans le cadre du PIA, piloté par le commissariat général à l'investissement.

A ce stade, six actions sur les dix sont contractualisées dans la convention, totalisant 703 000 € :

- du projet Fil Vert pour la Ville du Port, consistant en la réalisation d'une trame verte urbaine (cf. fiche annexée)
- d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une filière de production de terres fertiles utile au développement de l'écocité (cf. fiche annexée)
- de quatre actions portées par la Ville de la Possession au sein de l'écoquartier « cœur de ville » (cf. fiches annexées) :
 - o La réalisation de mesures de confort thermique, acoustique et aéraulique sur les espaces publics de la ZAC, subventionnées à hauteur de 27 000 euros
 - o L'implantation d'îlots de fraîcheur et la préservation de la biodiversité dans les espaces publics, subventionnée à hauteur de 60 000 euros
 - o La réalisation de noues paysagères pour la gestion des eaux pluviales et la dépollution dans les aménagements publics, subventionnée à hauteur de 152 000 euros
 - o L'installation de capteurs de mesure de consommation des principaux fluides sur les entreprises publiques, subventionnées à hauteur de 44 000 euros.



D'autres actions soutenues seront ultérieurement rattachées à cette convention.

Pour mémoire, la précédente convention Ville de Demain¹ avait retenu six actions pour 5,6 M€ de subventions consacrées aux projets de l'Ecocité Insulaire et Tropicale, ce qui a notamment permis d'accompagner le projet de réutilisation des eaux usées de la station d'épuration du Port, et de poursuivre l'élaboration du projet de pôle d'aménagement et de construction durable au Port.

La stratégie globale de l'écocité

Le cœur d'agglomération du TCO labellisé EcoCité Insulaire et Tropicale comprend l'ensemble de la plaine littorale ouest de la Réunion, du front de mer au bas des mi-pentes. Ce territoire s'étend sur environ 5000 hectares, du centre-ville de La Possession, au centre-ville de Saint Paul et inclut la totalité de la commune du Port. Il concentre la majeure partie des équipements, services et emplois, ainsi qu'une réserve foncière importante, sur un secteur géographique globalement plus propice au développement d'une ville dense et durable.

Le plan guide durable de l'Ecocité, document de référence souple et évolutif, a été approuvé en juin 2015 par le TCO. Il exprime l'ambition politique à long terme et la stratégie de développement de l'Ecocité, décliné sous la forme de 6 grands axes stratégiques :

- Une ville des proximités
- Une ville moteur du développement économique local
- Une ville mobile et accessible
- Une ville ludique et attractive
- Une ville jardin
- Une ville résiliente et économe

L'écoquartier Cœur de ville de La Possession, vitrine de l'écocité

La commune de La Possession fait partie intégrante du cœur d'agglomération de l'Ecocité Insulaire et Tropicale. Son ambitieux projet de ZAC Cœur de ville, entrée en phase opérationnelle en 2016 avec le démarrage des premiers chantiers, s'inscrit comme un projet démonstrateur à l'échelle de l'Ecocité.

Conçue dès l'amont comme un éco-quartier, cette opération d'envergure est engagée depuis décembre 2014 dans la démarche nationale de labellisation *Ecoquartier*. Elle vise à doter la commune d'un nouveau centre-ville, bâti dans une perspective de long terme, durable et exemplaire, pour satisfaire les besoins croissants d'une population qui passera de 32 000 à 40 000 habitants d'ici 2025, date de livraison définitive du cœur de ville.

Par ce projet, La Possession souhaite s'affirmer comme la ville durable réunionnaise de demain, à travers un aménagement répondant aux exigences de haute qualité environnementale, urbaine et

¹ correspondant aux financements de Ville de demain effectués entre 2010 et 2014 (Tranche 1)



territoriale. Urbaniser dans un contexte insulaire et tropical en privilégiant des solutions innovantes pour équilibrer la ville et ses habitants, c'est toute l'ambition de ce projet.

A propos de « Ville de demain » (VDD) du Programme d'Investissements d'Avenir, piloté par le commissariat général à l'Investissement

Doté de 668 millions d'euros, « Ville de Demain » s'inscrit dans la continuité du Plan Ville durable de l'Etat qui s'engage aux côtés des collectivités pour soutenir l'investissement public et privé dans des opérations exemplaires d'aménagement durable.

Favorisant un développement urbain plus respectueux de l'environnement, VDD est géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'Etat.

A septembre 2016, 543 millions d'euros ont été engagés au titre du Programme « Ville de Demain ».

A propos de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique. www.caissedesdepots.fr

Contacts presse

Caisse des Dépôts : Etienne Plasteig, chargé de développement territorial
02 62 90 03 12 – etienne.plasteig@caissedesdepots.fr

TCO : Hélène Bailly-Maître, chef de projet - Pôle Ecocité
0693 04 10 83 - Helene.Bailly-Maitre@tco.re